

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

**BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES « LOIRE SEMENE »**

REUNION DU 22/07/2025

DECISION N° 20250722_B_088

Étaient présents : Frédéric GIRODET, Emmanuel SALGADO,
Roland RIVET, Daniel DURIEUX, Yves BOMPUIS,
Nathalie JOLIVET, Christine BONNEFOY,

Étaient excusés représentés : Claude VIAL : Pouvoir donné à
M. GIRODET, Patrick Bruno MARCON : Pouvoir donné à
M. RIVET,

Était excusée : Martine GINET

VU le Code Général des Collectivités territoriales, article L 5211-10
alinéas 3 et 4,

VU la délibération n° 20250218_D_006 du Conseil Communautaire du
18 février 2025 portant sur les délégations du Conseil Communautaire
au Bureau et au Président,

Commission : Cycle de l'Eau :

Objet : Remise gracieuse de dette à M. Aimé THEVENON d'Aurec sur Loire

Le Bureau,

N° 20250722_B_088

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et conformément
à la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Communautaire en la matière,

- Approuve la remise gracieuse de dette pour une consommation estimée à
1486 m3 pour la consommation d'eau et 1496 m3 d'assainissement en faveur
de :

- M. Aimé THEVENON
111 allée des Amis – 43 110 Aurec sur Loire

(quantité restante hors délai de réalisation des travaux loi
Warsmann)

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture
le :

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 22 juillet 2025

AR Prefecture

043-244301131-20250722-20250722_B_088-AU
Reçu le 28/07/2025

Le Président

Frédéric GIRODET

